



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017

COMPTE RENDU

Vote des comptes de gestion 2016 du receveur municipal : à l'unanimité, les élus ont approuvé les comptes de gestion du receveur trésorier municipal correspondant en tous points aux résultats des budgets de la Commune, « lotissements et zones » et « ateliers artisanaux » pour l'exercice 2016.

Vote des comptes administratifs 2016 de la Commune : les résultats du compte administratif 2016 du budget de la Commune font apparaître des résultats positifs, en investissement pour un montant de 79 015 € et en fonctionnement pour un montant de 1 091 935 € qui sera affecté de la manière suivante : 200 000 € en report à la section de fonctionnement et 891 935 € à la section d'investissement du budget 2017. Approuvé à la majorité (5 abstentions).

Vote du compte administratif 2016 des budgets annexes : La section de fonctionnement du budget « lotissements et zones » fait apparaître un excédent de 234 623 € alors qu'un déficit de 338 163 € est enregistré en section d'investissement. Situation inversée pour le compte administratif 2016 du budget « ateliers artisanaux » dont la section de fonctionnement enregistre un déficit de 259 € pour un excédent de 247 025 € constaté en investissement. Ces comptes ont été approuvés à la majorité (5 abstentions).

Vote du budget primitif 2017 de la Commune : le budget primitif 2016 présenté aux élus s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 2 829 550 € en fonctionnement (contre 2 775 000 € en 2016) et 1 984 390 € investissement (2 185 648 € en 2016). Il a été adopté à la majorité (5 abstentions).

Le Conseil vote le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au budget du C.C.A.S.

Vote du budget primitif 2017 « Lotissements et Zones » : le budget primitif 2017 « Lotissements et zones » a également été approuvé par les élus, à la majorité (5 abstentions). Il s'élève à 598 163 € en fonctionnement et 468 163 € en investissement.

Vote du budget primitif 2017 « ateliers artisanaux » : les élus ont aussi approuvé à la majorité (5 abstentions) le budget primitif 2017 « ateliers artisanaux ». Il s'élève à 4 200 € en fonctionnement et 247 025 € en investissement.

Maintien des taux des trois taxes directes locales : sur proposition du maire, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2017 les taux des trois taxes locales votés en 2016, à savoir 15,12 % pour la taxe d'habitation, 21,19 % pour le foncier bâti et 43,31 % pour le foncier non bâti. Il est rappelé que si le vote des taux incombe à la Commune, les bases de calcul de ces taux sont quant à elles revalorisées chaque année par l'Etat.

Circulation dans le bourg et sécurité routière : Interrogé par André Prigent sur les nouvelles règles de circulation dans le lotissement Forestier, dont il doute de la pertinence, le maire a détaillé les nombreux sites dangereux pour la circulation sur la Commune. Celle-ci, rappelons-le comprend quatre agglomérations et un important linéaire routier sur lequel il convient d'intervenir pour répondre aux signalements des riverains ou des usagers, et évaluer l'impact des adaptations réalisées.

Illumination du calvaire les 28, 29 et 30 juillet 2017 : cette année, seul le calvaire de Plougouven sera illuminé. Un nouveau scénario est proposé par « Spectaculaire », la compagnie chargée par l'association des 7 calvaires monumentaux de Bretagne de mettre en scène l'évènement. Des animations et expositions seront également proposées à ces dates pour faire de ces illuminations un temps fort de l'été en Pays de Morlaix.